



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

Nom du produit: SURFACE BONDING CEMENT GRAY

Substance: TR2109660501

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Ciment, Portland, produits chimiques **Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.

2835 Grand-Allee

Saint Hubert QC J4T 2R4

CA

Personne à contacter: Département d'EH&S Téléphone: (450)465-2233

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le

Canada)

## 2. Identification du/des danger(s)

# Classification du Danger

## Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux Catégorie 1
Allergène cutané Catégorie 1B
Cancérogénicité Catégorie 1A
Toxicité Spécifique pour Certains
Organes Cibles - Exposition Unique

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale 91.13 %
Toxicité aiguë, cutanée 93.24 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs 100 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière 100 %

ou brouillard

## Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu 99.24 % aquatique
Dangers à long terme pour le milieu 100 % aquatique

# Éléments d'Étiquetage

#### Symbole de Danger:







Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de Prudence: Prévention:

Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention:

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Entreposage:

Garder sous clef. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le

récipient bien fermé.

Élimination:

Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:

Aucune.

#### 3. Composition/Information sur les composants

# Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand	14808-60-7	40 - 70%
Portland cement	65997-15-1	30 - 60%



Date de la Révision: 07/29/2015

Fibrous Glass	65997-17-3	1 - 5%
Calcium salt	7778-18-9	0.5 - 1.5%
Calcium stearate	1592-23-0	0.1 - 1%

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# 4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

Rincer la bouche.

**Inhalation:** Sortir au grand air.

Contact Cutané: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et

enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils

s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement

le médecin ou le centre antipoison.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur,

du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmoiement. Irritation des voies

respiratoires.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

# Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction

approprié:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

l'incendie:

Données non disponibles.



Date de la Révision: 07/29/2015

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Procédures de notification:

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Mesures de Précautions Environnementales: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

## 7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec la peau. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de poussière.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Garder sous clef.

#### 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

#### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Fraction alvéolaire.	TWA	0.025 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Respirable.	TWA	2.4 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
	TWA	0.1 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand -	TWA	0.3 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)





poussière totales				
Portland cement - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)	
Portland cement - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Portland cement - Fraction alvéolaire.	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Portland cement	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)	
Fibrous Glass - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014)	
Fibrous Glass - Fibre	TWA	1 fibres/cm3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014)	
	TWA	1 fibres/cm3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014)	
	TWA	1 fibres/cm3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014)	
	TWA	1 fibres/cm3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014)	
	TWA	1 fibres/cm3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014)	
	TWA	0.2 fibres/cm3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014)	
Calcium salt - Fraction inhalable.	TWA	10 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)	
Calcium salt - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Calcium salt - Fraction alvéolaire.	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Calcium stearate	TWA	10 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)	





Nom chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Fraction alvéolaire.	TWA	0.025 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Respirable.	TWAEV	0.10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Poussière alvéolaire	TWA	0.1 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Portland cement - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Portland cement - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Portland cement	TWAEV	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Portland cement - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Portland cement - Poussière alvéolaire	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Fibrous Glass - Fibre	TWA	0.2 fibres/cm3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	fibres/cm3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)



Fibrous Glass - Fibres inhalables.	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Fibrous Glass - Inhalable	TWAEV	5 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Fibrous Glass - Fibres respirables.	TWAEV	1 fibres/ml	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Fibrous Glass - Fibre	TWAEV	0.2 fibres/ml	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Fibrous Glass - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Fibrous Glass - Fibre	TWA	fibres/cm3 (fibres sans amiante) des restriction s relatives aux dimension s s'applique nt	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	TWA	fibres/cm3 (fibres sans amiante) des restriction s relatives aux dimension s s'applique nt	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

Contrôles Techniques Appropriés Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

# Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.



Date de la Révision: 07/29/2015

Protection du visage/des

veux:

Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à

écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la Peau

Protection des

Mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact

avec la peau.

Autre: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant

aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

**Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant

les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de

les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique:SolideForme:poudreCouleur:GrisOdeur:Inodore

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

**pH:** 11 - 13

Point de fusion/point de congélation:Données non disponibles.Température d'ébullition initiale etDonnées non disponibles.

intervalle d'ébullition:

Point d'éclair:Données non disponibles.Taux d'évaporation:Données non disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure Données

(%):

Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure

Limi (%):

Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure

(%)

Données non disponibles.

Limites d'explosivité - inférieure (%):

Pression de vapeur:

Densité de vapeur:

Données non disponibles.

Données non disponibles.

Données non disponibles.

Densité relative: 2.6

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Miscible avec l'eau.
Solubilité (autre): Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

Date de la Révision: 07/29/2015

Température d'auto-inflammation:Données non disponibles.Température de décomposition:Données non disponibles.Viscosité:Données non disponibles.

# 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

**Conditions à Éviter:** Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Données non disponibles.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

# 11. Informations toxicologiques

# Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un

malaise.

Inhalation: À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent

irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

**Contact Cutané:** Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

**Orale** 

**Produit:** Données non disponibles.

Cutané

**Produit:** Données non disponibles.

Inhalation

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

## Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Date de la Révision: 07/29/2015

**Produit:** Données non disponibles.

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Calcium salt in vivo (Lapin, 72 hrs): Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Données non disponibles.

Cancérogénicité

**Produit:** Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Crystalline Silica (Quartz)/ Silica

(Quartz)/ Si Sand

lica

Évaluation globale : Cancérogène pour l'humain.

Fibrous Glass

Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains. Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Crystalline Silica Agent cancérogène connu pour l'homme.

(Quartz)/ Silica

Sand

Fibrous Glass Razonablemente anticipado a ser un carcinógeno humano Razonablemente

anticipado a ser un carcinógeno humano

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

**Produit:** Données non disponibles.

In vivo

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

**Produit:** Données non disponibles.



Date de la Révision: 07/29/2015

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

**Produit:** Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

# 12. Informations écologiques

## Écotoxicité:

# Dangers aigus pour le milieu aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Calcium salt LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): > 1,970 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Calcium salt LC 50 (Cladocère, 24 h): > 1,970 mg/l Mortalité

LC 50 (Cladocère, 24 h): > 1,940 mg/l Mortalité LC 50 (Cladocère, 48 h): > 1,970 mg/l Mortalité LC 50 (Cladocère, 48 h): > 1,910 mg/l Mortalité

# Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Données non disponibles.

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

# Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.



Date de la Révision: 07/29/2015

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

**Produit:** Données non disponibles.

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Données non disponibles.

# 13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des

déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

# 14. Informations relatives au transport

TDG:

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

# 15. Données réglementaires

## Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### Catégories de danger

Risques immédiats (aigus) pour la santé Risque différé (chronique) pour la santé

#### SARA 302 Substance Très Dangereuse

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

# SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

#### SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

Quantité seuil de planification
500 lbs
500 lbs
500 lbs
500 lbs
500 lbs

#### SARA 313 (Déclaration au TRI)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

# Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

# Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

#### États-Unis - Réglementation des États

#### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

# États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

# Identité Chimique

Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand Portland cement Fibrous Glass

# États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts - liste des substances

#### Identité Chimique

Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand Portland cement Fibrous Glass



Date de la Révision: 07/29/2015

# États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

#### Identité Chimique

Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand Portland cement Fibrous Glass

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du RI n'est présent.

# Autres Règlements:

COV réglementaire (moins 0 g/l

l'eau et le solvant exonéré): COV - Méthode 310: 0.00 %

Inventaires:

L'Australie AICS: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Liste d'Inventaire de DSL du Canada: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Le Japon (ENCS) Liste: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

La Corée Existant des Produits chimiques Inv.: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de NDSL du Canada: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Le Philippines PICCS:

Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de TSCA américain: Toutes les composantes dans ce produit sont

énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.



Date de la Révision: 07/29/2015

Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits

chimiques:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Liste de Pharmacopée de Japon: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

# 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de la Révision: 07/29/2015

Version n°: 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE

INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux

lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.